

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 21 JUIN 2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 21 Juin 2017 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER (à compter du point IV), M. ABRAHAM,
Mme CARNEZAT, M. LAVIER, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjointes au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,
Mmes COLIN, CARRIAU, BONNARD, M. LECLOU, Mme SIMON, MM.
PATRIGEON, BOUQUET, RAISONNIER, Mme DELPHINE, M. ROLLION,
Mme CALMETTES, M. GABORET (à compter du vote du compte
administratif), Mme CHOBERT, M. MARCHETTI
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme FEVRIER pouvoir à M. PATRIGEON (jusqu'au point III inclus)
Mme BEDU pouvoir à Mme DESMONS
M. SZEWCZYK pouvoir à M. MONCHIERI
Mme GUET pouvoir à M. HAUTELIN
Mme DE DENON pouvoir à Mme COLIN
Mme PEYRIDIEU pouvoir à M. LECLOU

Absent : M. LOUIS

Madame DELPHINE est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/05/2017
est approuvé à l'Unanimité

II BUDGET / FINANCES

Budget principal de la Ville

1°) Compte de Gestion et Compte Administratif de l'exercice 2016

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur HAGHEBAERT, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion 2016 établi par le Comptable public et le Compte Administratif 2016 du Budget de la Ville.

Le Conseil Municipal approuve :

- A l'Unanimité, le Compte de Gestion 2016 du Budget de la Ville établi par le Comptable public,
- après que le Maire se soit retiré, conformément à la réglementation, et sous la Présidence de M. PECHER, par 31 VOIX POUR, le Compte administratif 2016 faisant apparaître (avant prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement) :
 - en section de fonctionnement : un excédent de 4.792.656,76 € ;
 - en section d'investissement : un excédent de 13.269.086,03 € ;
 - d'où un excédent global de 18.061.742,79 €.

Après prise en compte des restes à réaliser en section d'investissement, le résultat excédentaire net global 2016 s'élève à 3.988.742,79 €.

Ces résultats, identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable public, sont repris dans la Décision modificative n°1 (budget supplémentaire) de l'exercice 2017.

8,172 Millions d'euros d'investissement ont été financés par les ressources propres de la Ville.

2°) Affectation de l'excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement 2016 est affecté pour partie et à hauteur de 3.792.656,76 €, au compte 1068 de la section d'investissement en vue de financer les travaux d'investissement du budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2017. Le solde de l'excédent, soit 1.000.000 €, reste affecté en section de fonctionnement de la Décision modificative n°1 de 2017, dans le respect du principe de prudence et du maintien d'une capacité d'autofinancement pour 2017.

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Décision modificative n°1 – exercice 2017

A l'Unanimité, la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2017 est arrêtée, en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- section d'investissement : 20.664.000 €
- section de fonctionnement : 1.067.000 €

Ce budget supplémentaire permet de poursuivre les investissements principalement dans les établissements scolaires, les équipements sportifs, culturels et pour la réhabilitation du Moulin Bardin et de l'église de Saint-Firmin.

4°) Dans le cadre d'une opération de regroupement d'actions Vallogis, il est décidé d'acquérir 50 actions supplémentaires, pour une dépense de 0,50 €, afin de porter le nombre d'actions détenues par la Ville à 15.335 au prix unitaire de 1 €.

(Adopté à l'Unanimité).

III SERVICES PUBLICS DELEGUES

Le Conseil Municipal prend acte :

- des rapports de l'exercice 2016, établis par Gaz réseau Distribution France (GrDF) et par DALKIA, en qualité de délégataires des services publics de distribution de gaz et de chaleur,
- du rapport d'activité 2016 de la Commission consultative des services publics locaux d'Amilly

(non soumis au vote)

IV TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Programme 2017 : la réalisation d'un programme de réfection de voirie et réseaux divers rue des Blards, rue des Prochassons et rue Peynault est approuvée, pour un coût global prévisionnel de 637.720,80 € TTC, dont 100.029,60 € TTC de travaux d'assainissement eaux pluviales / eaux usées et d'eau potable à la charge de l'Agglomération Montargoise (AME). La Ville assurera la fonction de coordonnateur de l'opération et une convention de groupement de commandes sera conclue avec l'AME
(Adopté à l'Unanimité).

V AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Est approuvée l'actualisation, au 1^{er} janvier 2018, des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure : le tarif maximum de base est porté à 15,50 €/m² (soit + 0,6 %), conformément à la réglementation, et fait l'objet de coefficients multiplicateurs en fonction du support publicitaire et de sa superficie.
(Adopté à l'Unanimité).

2°) Afin de procéder à la régularisation foncière de parcelles destinées au domaine public communal, il est pris acte des déclarations d'abandon perpétuel au profit de la Ville, des parcelles cadastrées CM n°584 de 435 m² rue des Hautes Varennes, CB n°12 de 334 m² rue des Pointards et AX n°354 de 27 m² rue Raymond Lecerf
(Adopté à l'Unanimité)

VI MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Suite à l'ouverture de la nouvelle Maison de la Petite Enfance, sont approuvés les règlements de fonctionnement de la crèche familiale, du multi-accueil et de la ludothèque.
(Adopté à l'Unanimité)

VII EDUCATION

Il est décidé d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école de Viroy une subvention de 760 € pour l'organisation d'une sortie sans nuitée de 2 classes de CM2, le 02 juin 2017, à Paris (visite des jardins de Matignon et du Sénat)
(Adopté à l'Unanimité)

VIII CULTURE – JUMELAGES

1°) Dans le cadre de la biennale d'architecture, le Centre d'art contemporain des Tanneries accueillera deux nouvelles expositions en partenariat avec les Turbulences / Frac Centre-Val de Loire, autour de prêts issus de ses collections. A cet effet, une convention de partenariat sera conclue avec le Frac fixant les conditions de co-production de ces expositions
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Suite au transfert de l'Ecole municipale d'art sur le site des Tanneries, est approuvé le nouveau règlement intérieur applicable à la rentrée scolaire 2017.
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Le 40^{ème} anniversaire du pacte de jumelage Amilly / Nordwalde sera célébré du 06 au 09 octobre 2017 dans la ville jumelle.

Pour l'occasion, l'association Amilly Rallye l'Europe, nouvellement constituée, a élaboré un projet sportif consistant à relier Nordwalde (environ 725 km) par une course à pieds en relais du 04 au 07 octobre. Ce périple athlétique européen va rassembler une trentaine de personnes : 18 coureurs (9 Français et 9 Allemands) ainsi qu'une équipe d'accompagnateurs pour la logistique. Afin de soutenir ce projet sportif, il est décidé d'attribuer à cette Association une subvention d'un montant de 2.100 €.

(Adopté par 24 Voix Pour et 8 non participations au vote : M. LECLOU titulaire d'un pouvoir, Mme BONNARD, Mme DELPHINE, M. LAVIER, Mme DESMONS titulaire d'un pouvoir et M. GABORET)

IX RESSOURCES HUMAINES

1°) Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié par la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2017, des postes suivants :

- un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet
- un poste d'Adjoint administratif principal de 1^e classe à temps complet
- un poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet (17,50 heures)
- un poste d'Ingénieur à temps complet

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Afin de renforcer les services des sports et culturel, est approuvé le recrutement, chaque année, d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- pour la période du 1^{er} juillet au 31 août, un agent contractuel sur le grade d'Adjoint technique territorial à temps non complet (25 heures hebdomadaires) pour le service des sports, notamment la piscine municipale,
- pour la période du 1^{er} Avril au 30 Novembre, deux agents contractuels sur le grade d'Adjoint du patrimoine à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour le service culturel, la durée des contrats pouvant être variable en fonction des expositions.

(Adopté à l'Unanimité).

X COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE

Décisions des 14/03, 23/03, 14/04, 12/05/2017 : Conclusion d'avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération pour les opérations suivantes :

Objet	Titulaire	Forfait définitif de rémunération € HT
Restauration du Moulin Bardin	ATELIER EN TRAIT	57.147,02 (soit 8,75 % du coût estimé à 653.108,85 € HT)

Restauration de l'église de Saint-Firmin des Vignes	ATELIER EN TRAIT	78.178,07 (soit 8,25 % du coût estimé à 947.613 € HT)
Rénovation de l'école élémentaire de Viroy	LR ARCHITECTURE	65.507,10 (soit 6,80 % du coût estimé à 963.339,64 € HT)
Réhabilitation de la Ferme du Bourg	Sylvain DUBUISSON	183.043,13 (soit 9,10 % du coût estimé à 2.011.462,98 € HT)

Décision du 18/01/2017 :

Objet : Conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre suivant :

Objet	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Etude thermique et fluide : Site Jean Vilar (chauffage et climatisation) Site Centre Technique Informatique de la Mairie (climatisation)	CEBI 45	+ 1.100,00 (complément d'étude mission diagnostic pour l'EJV)	9.500,00

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 14/04 et 21/04/2017 :

Objet : Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Travaux de réfection de voirie et réseaux divers Rue de Mormant et rue de la Tuilerie	EUROVIA	442.269,28
Conception et réalisation du drainage du terrain d'honneur du stade Georges Clériceau	SOTREN	Accord-cadre à bons de commande (fin de marché : 31/12/2017) Pas de seuil mini Seuil maxi : 60.000

Décisions des 24/01, 24/02, 27/02, 28/02, 12/05, 31/05/2017 :**Objet : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :**

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Construction d'un restaurant scolaire sur le site du Clos-Vinot			
Lot n°05 : Mur rideau	DROUET	+ 3.840,00	90.048,00
Lot n°11 : Electricité	SERVITECHNIQUE	+ 2.031,19	51.983,31
Réhabilitation des vestiaires du Stade Georges Clériceau			
Lot n°01 : Démolition – Terrassement – Gros-œuvre	REVIL	- 7.870,50	472.687,80
Lot n°04 : Menuiseries extérieures	AFL FOESSEL	- 5.158,25 + 7.763,68	57.844,82
Lot n°06 : Menuiseries intérieures	AFL FOESSEL	+ 8.467,36 + 4.376,58	60.965,17
Lot n°08 : Peinture	NEYRAT	+ 7.493,55	28.293,55
Lot n°09 : Electricité	SERVITECHNIQUE	+ 2.572,86 + 5.797,90	72.993,65
Lot n°10 : Chauffage – Ventilation – Plomberie Sanitaire	PREFABRICATION GATINAISE	+ 14.460,59	194.887,02
Lot n°11 : VRD	TINET	+ 9.584,28	89.269,01
Travaux de réhabilitation de la Ferme du Bourg en bureaux des services municipaux			
Lot n°01 : Gros-œuvre	REVIL	+ 11.348,00	692.670,47
Lot n°06 : Menuiseries extérieures et intérieures bois	BETHOUL	+ 4.428,88	70.368,74
Lot n°07 : Doublage – Isolation - Plafond	POUGAT	+ 1.327,00	87.827,00
Lot n°13 : Serrurerie	SCHAFFNER	+ 8.870,00	154.885,00
Lot n°14 : VRD	TINET	+ 12.142,88	83.356,83

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**Décisions des 21/03, 27/03, 03/04, 06/04, 19/04/2017 : Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
Rénovation du Moulin Bardin et de l'église de Saint-Firmin des Vignes : Mission de contrôle technique Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS)	<p>QUALICONSULT</p> <p>DEKRA</p>	<p>11.400,00</p> <p>1.905,12</p>
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les contrats d'assurances de la Ville	ARIMA CONSULTANTS	2.900,00
Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène Lot n°01 : Produits d'entretien sols et surfaces, d'hygiène corporelle, ouate et dérivés Lot n°02 : Produits d'entretien et d'hygiène alimentaire Lot n°03 : Produits d'entretien spécifiques aux bâtiments sportifs	<p>PROPIMEX</p> <p>PIERRE LE GOFF</p> <p>PROPIMEX</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois</p> <p>Seuil minimum : 15.500 Seuil maximum : 50.000</p> <p>Seuil minimum : 4.000 Seuil maximum : 10.000</p> <p>Seuil minimum : 1.500 Seuil maximum : 5.000</p>
Acquisition de matériel d'entretien pour les locaux de la Ville	PROPIMEX	<p>Accord-cadre à bons de commande pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois</p> <p>Pas de seuil mini Seuil maxi : 65.000</p>
Acquisition et installation de vidéoprojecteurs interactifs tactiles neufs	MANUTAN COLLECTIVITES	<p>Accord-cadre à bons de commande pour une durée de 4 ans</p> <p>Pas de seuil mini Seuil maxi : 200.000</p>
Acquisition, livraison et installation de mobiliers Lot Mobilier administratif Lot Mobilier scolaire Lot Mobilier de CDI (Centre de Documentation et d'Information) Lot Mobilier de restauration Lot Vestiaires et casiers	<p>CANAL AGENCEMENT SELECTION</p> <p>Lafa COLLECTIVITES</p> <p>Société DPC</p> <p>Lafa COLLECTIVITES</p> <p>ANJOU TOLERIE</p>	<p>Accords-cadres à bons de commandes pour 1 an renouvelable 3 fois pour la même durée</p> <p>Pas de seuil minimum ni maximum</p> <p>(passés par la centrale d'achat APPROLYS Centr'Achats et cédés à la Ville par courriers de mars / avril 2017)</p>

Décisions pour l'organisation de la Fête de l'Europe des 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2017 – Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :

- 25/01/2017 « Les disques de Bali asbl » pour le concert de « BaliMurphy » le dimanche 2 juillet (3.450 € TTC)
- 12/05/2017 La société « Audio Pro » pour la location de la scène place de Nordwalde (6.366,55 € TTC)
- 12/05/2017 La Société « AVC Sécurité » pour la sécurité des différents sites de la Fête de l'Europe (7.464,94 € TTC)
- 12/05/2017 La Société « Franck Sono » pour la location et l'installation de matériel de sonorisation et d'éclairage, Place de Nordwalde (12.680,16 € TTC)
- 12/05/2017 La Société « ASEA », pour la sonorisation du marché, la sonorisation et l'éclairage de la scène place de l'église les 1^{er} et 2 juillet (6.000 € TTC)
- 19/05/2017 La Société « Festa 2000 » pour l'achat de drapeaux, oriflammes, fanions (1.321,61 € TTC)
- 26/05/2017 La Société « Promedif » pour l'acquisition de portes badges, de stylos bille et de sacs (856,20 € TTC)
- 30/05/2017 « L'imprimerie Leloup » pour l'impression du livret de la Fête de l'Europe en 10 000 exemplaires (984 € TTC)
- 30/05/2017 La Société « Easy Backline » pour la location d'instruments pour les concerts de la chanteuse Typh Barrow et du groupe la Chiva Gantiva (2.508,06 € TTC)
- 30/05/2017 La Société des Gilles : les Rif Tout d'Ju de Nivelles pour les déambulations du samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet (3.500 € TVA non applicable)
- 06/06/2017 La Société « SERTEC Evénements », pour la sonorisation du Village Sport/Jeunesse, les 01 et 02 juillet, jardin Maison Saint Loup (1.836,03 € TTC)
- 07/06/2017 L'association C2L Radio Chalette pour la réalisation d'une émission radio par l'équipe technique et journalistique le samedi 1^{er} juillet place de l'église (450 € TTC)
- 15/06/2017 Présence d'un centre de secours de la Croix Rouge Française le samedi 1^{er} juillet de 9h à 1h30 et le dimanche 02 juillet de 9h à 0h00 (892 € TTC)

Décisions des 31/05, 07/06, 13/06/2017 : Centre d'Art Contemporain des Tanneries : journée de performances et conférences « Ouvrons le chapitre des bifurcations » le 24 juin 2017 - Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :

Prestataires	Animation	Montant
Pierre SAUVETRE	Conférence	226,75 € net d'honoraires + 42 € de frais de transport

Association CAMERA SEI	Prestation musicale	500 € net
Marie-Luce NADAL	Performance artistique	453,20 € net d'honoraires + 42 € de frais de transport
Laurent DEROBERT	Conférence	250 € net d'honoraires + 42 € de frais de transport

Décision du 15/05/2017 : Conclusion d'une convention pour les missions assurées par le médecin référent du service Petite enfance :

- Titulaire : Docteur MIMOUN
- Durée : 1 an à compter du 15 mai 2017 renouvelable par tacite reconduction
- Montant des honoraires : 30 € par consultation et par heure pour les autres prestations

ASSURANCES

Décision du 29/03/2017 : Conclusion d'un contrat d'assurances Tous risques couvrant l'exposition « L'éternité par les astres » :

Titulaire : XL CATLIN

Durée : du 27/03 au 31/08/2017

Montant : 436,44 € HT (480 € TTC)

ALIENATION DE BIENS

Décision du 16/05/2017 : Conclusion d'un contrat d'achat de bois avec la Société HARAS DE COURPIN (CHATEAU-RENARD) qui aura pour mission l'exploitation de 310 peupliers (coupe, évacuation et remise en état du site) sur la parcelle communale BM n°53 au lieudit « La Charrière » - Le prix de vente du bois sur pied à ladite Société est fixé à 2.000 € HT.

LOUAGES DE CHOSES

Décision du 01/06/2017 : Conclusion d'un bail administratif avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), pour la location de locaux au 160 rue Aristide Briand (dans l'enceinte de l'Ecole de Viroy) aux conditions suivantes :

- loyer trimestriel payable à terme échu : 3.750 €, révisable chaque année
- durée : 3 ans du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020

REGIES COMPTABLES

Décision du 01/06/2017 : Modification de la régie d'avances pour les relations publiques : le mode de paiement des dépenses « par carte bancaire » est rajouté.

Affiché le 26 Juin 2017
Le Maire d'Amilly

Gérard DUPATY